

# Réunion du Conseil de quartier du Château d'eau

## Rue Gabriel Péri – Résidence Andromède (rue de Norvège) et Rue Jean Macé

### - Territoire EST -

COMPTE RENDU

LE 24 OCTOBRE 2017

20H00

Grand salon du Château du Charmois

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 35 personnes.</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul BERNARD, Adjoint délégué à l'Animation, aux Relations Publiques et au Marché, M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M<sup>me</sup> Marie-Agnès ROUILLON, Adjointe déléguée à l'Enseignement et élue référente du Territoire Est, M. Marc SAINT-DENIS, Conseiller municipal.</p> <p>Partenaires : M. Philippe GILLES, Directeur Eau et Assainissement de la Métropole du Grand Nancy ; M. Hervé FLORENTIN, journaliste de l'Est Républicain, M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale (AVMS), M. Jawad DAHAMI et M. Rochdi ELAJI, médiateurs de nuit.</p> <p>Fonctionnaires : M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Erwan ERMEL, Chef de Cabinet, M. Philippe MANSUY, Service Communication, M<sup>me</sup> Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative.</p>

**Ordre du jour** : Point sur la mission des médiateurs de nuit / le chantier du réservoir d'eau du parc Pouille / La campagne propreté dans la ville / Echanges avec les habitants.

En introduction, Monsieur le Maire remercie les habitants d'être venus nombreux et présente les agents, les élus et les partenaires présents. Puis, il donne la parole au président de l'AVMS.

#### **1/ Présentation de la mission des médiateurs de nuit**

M. Bugnot : « Les médiateurs de nuit ont pour rôle de régler les différends entre voisins. Ils travaillent tous les soirs de 19h30 à 2h30. En cas de problème grave, il faut téléphoner au 17, à la Police Nationale car les médiateurs de nuit ne sont pas assermentés. Mais en cas d'urgence, ils peuvent intervenir. J'ai des dépliants avec leurs coordonnées pour les personnes intéressées. »

#### **2/ Présentation de l'état d'avancement du chantier du réservoir d'eau**

Monsieur le Maire : « Pour nous, c'était difficile de laisser la Métropole construire un réservoir d'eau dans l'enceinte du parc Richard Pouille. L'ancien député Maire avait créé un véritable poumon vert dans la ville, il est donc important pour nous de l'entretenir et de respecter son fonctionnement. Le site du Pôle de l'eau sera sans doute démolit dans plusieurs années, en concertation avec la population. Le réservoir d'eau représente 30 000 m<sup>3</sup> d'eau ; la Métropole nous a dit qu'en cas de panne du réseau d'eau actuel, ce nouveau réservoir d'eau sera utile pour toute l'agglomération. Nous avons émis des conditions à son installation : que le parc Pouille soit restitué dans son état initial, que le réservoir soit enterré au maximum et que soient créées une roseraie et des places de parking supplémentaires, pour avoir quelque chose de plus positif qu'avant. Les habitants ont subi des désagréments, des nuisances cet été. Je salue le dialogue mis en place par la Métropole avec la population à ce sujet. Les habitants ont besoin d'être rassurés sur les dommages subis et les mesures qui vont être prises. Dans la rue de Norvège, la régulation de la vitesse est aussi à prendre en compte. Le directeur Eau et Assainissement de la Métropole va vous montrer l'état d'avancement du chantier du réservoir d'eau. »

Le directeur Eau et Assainissement : « Nous avons choisi de construire le réservoir d'eau dans le parc Richard Pouille pour plusieurs raisons : tout d'abord, parce que notre usine de traitement de l'eau Edouard Imbeaux se trouve à proximité dans la rue de Norvège. Ensuite, parce que l'altitude des structures existantes était techniquement compatible avec le projet de réservoir d'eau. Nous avons opté pour un réservoir très long et non pas circulaire comme habituellement, pour nous adapter à la bande étroite de l'emplacement choisi dans le parc Pouille. Nous allons créer une nouvelle entrée dans le parc Pouille, donnant sur le début de la rue de Norvège, un parc à chiens, une roseraie et 60 places de stationnement en épis le long du réservoir d'eau, dans la rue Gabriel Péri. La roseraie sera située entre la galerie haute du réservoir et le reste du parc. Actuellement, le chantier entraîne peu de nuisances car nous en sommes à des travaux de second œuvre (pose de conduites de ventilation et de trappes d'accès en inox). »

Echéancier :

Fin des travaux : décembre 2017.  
Contrôle de la conformité : janvier et février 2018.  
Mise en service : mars 2018  
Plantations et finitions de surface : printemps 2018.

**QUESTIONS DES HABITANTS :**

Une habitante de la résidence Saint Charles se plaint de **la pollution** engendrée par le passage d'un grand nombre de camions devant la résidence.

Le directeur Eau et Assainissement reconnaît que le volume de terre ôté a généré de l'activité, c'est-à-dire de très nombreux passages de camions. Pour lui, cela s'apparente davantage à de la gêne qu'à de la pollution. *« Il faut voir le bénéfice obtenu pour tous les habitants. La construction du réservoir d'eau a coûté 22 millions d'euros hors taxes. Son but est d'améliorer la réserve d'eau de toute l'agglomération. »*

Un habitant demande si le site peut être visité.

*« Non, car comme tous les réservoirs d'eau, ce site est classé confidentiel défense. C'est un secteur sanctuarisé. »*

Un habitant félicite le directeur pour la création du réservoir, car c'est une bonne chose pour tous. Il le félicite aussi d'avoir créé tout le long du réservoir du stationnement en épis, beaucoup plus pratique que du stationnement longitudinal et permettant à davantage de voitures de se garer. *« C'est mieux pour le dégagement sur la voie publique. »*

Réponse du directeur : *« C'est un choix qui a été fait en concertation. »*

**Parc à chiens :**

Une habitante s'inquiète de la taille et de l'emplacement du parc à chiens. Elle souhaite qu'il ne soit pas installé trop près des bâtiments de la résidence Saint Charles en raison des nuisances sonores qu'il occasionne pour les riverains des 15, 17 et 19 rue Gabriel Péri.

Réponse du directeur : *« On nous a demandé de créer un parc à chiens avec deux entrées dans ce parc, une pour les petits chiens et une autre pour les gros chiens, afin de régler les conflits canins. Le parc à chiens sera plus éloigné que le précédent, sans vis-à-vis direct avec les logements, entre la piscine et l'usine des eaux. Les dimensions du parc ont été validées par la mairie. »*

Un habitant : *« Que va devenir l'emplacement du réservoir Saint Charles, le château d'eau moderne ? »*

Réponse : *« Nous en avons besoin, nous n'y toucherons pas. Nous avons prévu de refaire l'étanchéité. Avoir deux ouvrages nous assurera davantage de sécurité. »*

**Piscine et patinoire :**

Un habitant suggère qu'à la place du pôle de l'eau, on construise une piscine découverte.

Monsieur le Maire : *« Cette remarque est très intéressante. Une ville comme la nôtre pourrait avoir une piscine plus grande que celle que nous avons actuellement. D'ailleurs, la piscine de la ville est fermée pour cause de travaux pendant encore plusieurs mois. Nous pourrions demander au vice-président de la Métropole en charge des piscines d'envisager une réfection importante et peut-être des travaux d'extension, et surtout un réaménagement tout autour. Nous avons d'autres infrastructures sportives dans la ville, où la Métropole a investi : par exemple, au parc des sports, les gradins peuvent accueillir 3 000 personnes. Les gradins vont être rénovés prochainement et une piste pour l'athlétisme va être réalisée pour accueillir des compétitions. »*

Un habitant : *« Dans les projets, il est question d'une **patinoire** ? »*

Monsieur le Maire : *« La patinoire actuelle est un bâtiment qui n'est plus aux normes de sécurité. Ce bâtiment appartient à la Métropole qui envisage d'abandonner ce bâtiment pour en créer un nouveau à Saint Max ou à Tomblaine. Mais cela a un coût. »*

---

**3/ Voiries**

Un habitant : *« Nous subissons des nuisances sonores dues aux automobilistes qui roulent très vite dans la rue Gabriel Péri, parfois à plus de 100 km/h la nuit. Et un quad qui passe aussi. »* Il demande l'installation d'un radar.

Monsieur le Maire : *« J'ai alerté la Métropole sur la nécessité de refaire la voirie de la rue Gabriel Péri car c'est actuellement*

*très dangereux devant les deux bâtiments de la résidence Saint Charles. J'ai demandé à la Métropole l'installation d'obstacles dissuasifs pour faire ralentir les automobilistes. Le Maire a le pouvoir de police de la circulation. Du marquage au sol devrait être peint prochainement.»*

M. Carpena : « *Le plateau surélevé de la rue Gabriel Péri a été raboté parce que c'est la voie de déviation du tram et qu'il tapait dedans. »*

Au niveau du Match, il y a des ralentisseurs qui ne gênent pas le passage des bus.

M. Carpena : « *Des bus oui, mais pas du tram ! »*

Monsieur le Maire : « *Ce n'est pas parce que le tram passe dans cette rue qu'on doit mettre les habitants de cette rue en danger. Je vous propose la création d'un atelier de quartier sur le thème de la sécurisation de la rue Gabriel Péri. Il faut demander à la police nationale de venir, pour sécuriser la rue. »*

Un habitant suggère de ne laisser qu'une seule voie de circulation au lieu de deux dans la rue Péri.

M. Donati : « *Nous réfléchissons à la diminution de la largeur de la voirie. Le carrefour de la rue du Charmois et de la rue Gabriel Péri est dangereux. Nous souhaitons empêcher le tourne à gauche, en envoyant les automobilistes sur le rond-point où faire demi tour. Le nombre de voitures qui passent dans la rue Gabriel Péri ne nécessite pas deux voies. Pour les ralentisseurs, il est impossible d'en mettre des sévères dans votre rue, à cause du tram. »*

*Les automobilistes roulent vite entre la rue Masson et la rue de Norvège et devant la résidence Andromède ! Ils ne respectent pas le 30 km/h et il y en a beaucoup qui doublent ! C'est très dangereux.*

M. Donati : « *La rue de Norvège est très large. Durant le chantier du réservoir d'eau, il était impossible de la rénover. Je vous propose la création d'un Atelier circulation. Il y a aussi besoin d'une piste cyclable et il y a les racines des arbres qui gênent le trottoir qui longe le parc de loisirs. Il faut reprendre la rue de Norvège. »*

Un habitant suggère que les feux tricolores soient synchronisés de telle manière que les automobilistes qui ne respectent pas la limitation de vitesse aient le feu rouge.

M. Donati fait remarquer que ce système fonctionne dans l'avenue Général Leclerc, dans les virages. Il ajoute qu'il faut une réflexion globale sur toute la rue Gabriel Péri pour apaiser la circulation dans cette rue.

Monsieur le Maire : « *Pour le radar de feu, c'est possible. Il faut que nous le demandions à la Préfecture. En général, le Préfet accepte lorsqu'il s'agit de rues où il y a un danger. »*

---

#### **4/ La campagne de propreté dans la ville**

---

Un habitant a remarqué les grandes affiches dans la ville sur la campagne de propreté. « *Chacun est responsable. Le parking du LIDL rue Aristide Briand est très sale ! Il y a des poubelles partout ! »*

Un habitant cite un autre endroit de la ville très sale : le parking des magasins Devianne et Vima. Et il remarque que les trottoirs de Nancy sont mieux nettoyés que ceux de Vandœuvre.

M. le Maire : « *Pour la question sur la propreté des rues de la ville, c'est un sujet important. Pour le parking du Devianne, nous avons écrit au propriétaire du lieu. C'est privé. Mais il ne nous répond pas et la ville est obligée d'intervenir à sa place. En ce qui concerne la propreté de la ville, ce n'est pas à nous, à la mairie, de dire que la ville est propre, c'est aux habitants de le dire. Chacun peut utiliser le kit propreté créé par le service communication. Il est aussi possible de le distribuer à ses voisins. Mais si quelqu'un commet une incivilité, c'est une infraction et j'ai demandé à la police municipale de verbaliser. »*

#### **Container à vêtements de l'avenue du 8<sup>ème</sup> RA :**

*Les habitants de la caserne Faron éventrent le container à vêtements, il y en a partout !*

Une habitante les a vus rentrer dedans pour prendre les vêtements.

M. Bernard propose de demander aux personnes chargées de collecter les vêtements de passer plus fréquemment.

Monsieur le Maire : « *Pour le container à vêtements, la ville va écrire à la Métropole pour les faire ôter de cette rue. Pour la caserne FARON, le Préfet s'est engagé à réfléchir pour envisager une autre solution d'hébergement. Il a donné l'autorisation de démolir mais il faut tout désamianter avant. Je suis d'accord pour construire une petite unité pouvant accueillir quarante personnes. Si chaque ville en faisait de même, cela réglerait le problème de l'accueil d'urgence. Les conditions dans lesquelles ils sont accueillis à Faron sont indignes. Il faut prévoir un accompagnement éducatif et médical. C'est insupportable de laisser se créer un ghetto de 300 personnes, au pays des droits de l'homme. A l'avenir, nous aurons*

*de nombreux migrants, pour des raisons climatiques et ou de guerre. Il faut que les conditions d'accueil soient dignes. En application de la convention internationale, nous avons le devoir de les recevoir.»*

Monsieur le Maire salue le Gouvernement qui a pris une très bonne mesure en traitant rapidement les dossiers de demande des migrants et a distingué les deux types de migration, économique et pour raison de pays d'origine en guerre.

## **5/ Echanges avec les habitants**

### **Marché**

Un habitant signale que les mains courantes du marché sont dangereuses pour les enfants de 4 ans car elles se voient mal, en raison de leur couleur grise qui se confond avec le ciel.

**Action** : à noter dans le tableau de coordination des actions de la ville.

Le directeur note cette remarque et se charge de la transmettre à ses collègues métropolitains du service Voirie.

### **Projet immobilier du pôle de l'eau :**

*Où en est le projet immobilier sur le terrain situé derrière les résidences Saint Charles ?*

Monsieur le Maire : « *Il s'agit du projet dit du Pôle de l'eau, car il est prévu sur le terrain de l'ancien pôle de l'eau. Ce terrain appartient à la Métropole. Madame Valérie Debord suit ce dossier. Actuellement, je ne sais pas où en est ce projet, mais je peux vous assurer que ce projet sera construit en concertation avec les riverains du quartier, notamment sur le choix de la hauteur des immeubles à y construire. Le but est de construire quelque chose de valorisant. Le projet immobilier passera nécessairement par une présentation aux habitants.* »

M. Carpena : « *Le projet immobilier dit du pôle de l'eau englobera aussi le bâtiment bleu situé sur le parking de l'allée Jean Legras. Il s'agit de l'ancien laboratoire, qu'il convient de réurbaniser. Ce projet est actuellement en attente car il y a déjà de nombreuses constructions sur l'ensemble de l'agglomération et on ne souhaite pas en avoir trop, car sinon, ils restent vides. Il faut d'abord que le quartier Biancamaria soit terminé, tout comme le quartier de Faron, ainsi que les travaux de l'ANRU 2, dits de rénovation du cœur de ville.* »

### **Rénovation urbaine du cœur de ville :**

Une habitante s'étonne : « *Pourquoi la Métropole a-t-elle bitumé toute la **place du marché** ? Les automobilistes sont favorisés, pour le stationnement.* »

M. Donati : « *Dans le cadre de l'écologie urbaine, nous avons rédigé une charte de l'arbre. Dans un projet de rénovation urbaine, il faut être patient. On voit encore beaucoup d'endroits recouverts par des bâches et rien n'est encore planté. Toutes les fosses ont été prévues, avec de la terre, en vue des plantations d'arbres prévues dans quelques mois. La place du marché a été rénovée, avant tout pour l'usage des commerçants.* »

M. Carpena : « *On a imposé à la Métropole la création de fosses suffisamment larges pour permettre aux arbres qui y seront plantés de grandir. L'idée de l'architecte en charge de la rénovation urbaine, est de créer un arboretum, c'est-à-dire d'opter pour un choix varié d'arbres. Ensuite, il faut laisser pousser. La place du marché a été refaite dans le prolongement de la grande allée des Nations. Auparavant, c'était du macadam. Il a aussi été décidé de rendre la place du Benelux aux piétons et de l'interdire au stationnement, parce qu'il faut une place de centre ville qui soit centrale. Seuls les manèges de la foire seront autorisés sur cette place au printemps.* »

### **Taxe d'habitation :**

*Une habitante s'inquiète de l'impact financier sur la ville des 80 % de personnes qui ne payeront plus la taxe d'habitation.*

Monsieur le Maire : « *D'après le Gouvernement, cette mesure ne devrait avoir aucun impact sur les finances des communes puisque cela devrait être compensé, à condition que les villes s'engagent à supprimer des emplois pendant trois ans. Pourquoi pas, car il y a des dépenses mal maîtrisées. L'Etat est déficitaire, mais pas les communes [c'est interdit, le budget d'une ville doit être en équilibre]. Les villes sont en effet soumises à des règles comptables. Il est possible de ne pas remplacer tous les agents lors des départs à la retraite. Mais la ville doit encore être en mesure de servir ses habitants, de payer les services tels que les cantines, les activités sportives, les repas des anciens, les animations, les subventions aux MJC.* »

*Quel est le pourcentage de la taxe d'habitation dans le budget municipal ?*

M. Carpena : « *Cela représente le tiers du budget, soit entre 10 et 12 millions d'euros.* »

Monsieur le Maire : « *Beaucoup de personnes ne payent pas de **taxe d'habitation** et l'Etat compense déjà cela, grâce à la dotation de solidarité urbaine.* »

### Nourrissage des pigeons :

*Un habitant souhaite savoir ce qui est fait contre les personnes qui nourrissent les oiseaux. Elle fait remarquer que leurs fientes abiment les carrosseries des voitures stationnées sur les parkings.*

Monsieur le Maire cite le cas d'une dame qui nourrissait les pigeons en bas de chez elle et qui a été vue par d'autres personnes. Il a reçu cette habitante pour lui expliquer les raisons pour lesquelles il est interdit de nourrir des oiseaux [autre que les passereaux en hiver, nourris à la graine de tournesol à la mangeoire], qu'en croyant aider les pigeons, son geste avait des conséquences néfastes. Les pigeons sont capturés deux fois par an, pour réguler leur population et éviter leurs nuisances.

M. Donati : « Parmi les animaux classés « nuisibles, on a à Vandœuvre les rats, les pigeons et les corneilles. Pour les rats, c'est toute l'agglomération qui doit procéder à une dératisation, ainsi que les bailleurs sociaux. Mais il reste le problème des copropriétés qui doivent agir de leur côté [et donc en prévoir le coût dans leurs charges annuelles]. Il faut favoriser la présence de prédateurs naturels des rats, c'est-à-dire des chats et des renards. Quant aux pigeons, ils se reproduisent environ huit fois par an. On les capture deux fois par an, pour un coût de 4000 Euros. Mais Vandœuvre est la seule commune de l'agglomération à le faire. Pour les corneilles, c'est plus compliqué car elles vivent 50 ans. La seule solution consiste à élaguer les arbres dans lesquels elles nichent. Mais cela a pour effet de déplacer le problème ailleurs, car les corneilles partent s'installer dans d'autres arbres. »

Un habitant se souvient qu'à la Pépinière, il y a trois ou quatre ans, un fauconnier était intervenu pour chasser les corneilles, mais qu'à présent, il y en a autant qu'avant.

M. Donati : « On a envisagé cette solution, mais les corneilles n'ont pas peur du faucon. On a même essayé en vain l'effarouchement avec le rayon laser. Un autre problème existe : la disparition de petits oiseaux comme le moineau domestique. Toute la difficulté consiste à maintenir la population de moineaux tout en ne nourrissant pas les pigeons. »

### Incivilités sur le terrain synthétique du stade de football du quartier :

Le stade de football a été rénové, c'est bien. Mais il faudrait qu'une personne assure la discipline sur place, pour éviter que des enfants y passent en vélo et saccagent le gazon !

M. Bernard : « Il faut fermer le stade le soir ! »

Monsieur le Maire : « Pendant le chantier de rénovation du terrain synthétique, il y a eu une protection d'installée. On négocie avec la Métropole pour obtenir une vidéosurveillance du site, et les images captées sont directement lisibles par la police municipale. Nous n'avons pas de gardien sur les espaces publics la nuit. »

**En conclusion**, Monsieur le Maire s'engage à créer un atelier de quartier sur la circulation et la sécurité dans les rues Gabriel Péri et de Norvège avec les habitants intéressés et remercie les habitants pour les échanges. Il invite chacun à partager le verre de l'amitié.

MESURES À PRENDRE ET/OU QUESTIONS A SE POSER	SERVICE PILOTE	ECHÉANCE ENVISAGÉE
Création d'un Atelier Circulation rue Gabriel Péri et rue de Norvège.	Démocratie participative	Visite sur place prévue le 14 novembre.
Ecrire à la Métropole pour ôter le container à vêtements de la rue du 8 <sup>ème</sup> RA	Développement Durable	Dès que possible

**La visite sur place de l'atelier circulation des rues Péri et Norvège est prévue le :**

**Mardi 14 novembre à 17 heures**

**Lieu de rendez-vous : entre les deux bâtiments de la Résidence Saint-Charles  
A l'entrée de l'allée Jean Legras**